



Centre Inffo

Demi-journée d'Actualité

Mardi 27 mai 2014
de 14 heures à 17h30 heures

L'Embarcadère, 13 bis quai Rambaud, 69002 Lyon



FINANCEMENT DE LA FORMATION

nouvelles obligations, nouveaux mécanismes

La loi portant réforme de la formation professionnelle* prévoit que les entreprises versent une contribution de 1 % à un Opcv et financent la formation de leurs salariés au regard de leur obligation à les former.

Quels circuits de financement vont générer ces nouvelles obligations ? Quel périmètre recouvre l'obligation de formation de l'entreprise ? Quelles conséquences auront ces financements et cette obligation de former sur l'élaboration du plan de formation de l'entreprise ? La suppression des règles d'imputabilité sur le 0,9 % exonéra-t-elle l'entreprise de respecter la définition de l'action de formation ?... Cette matinée d'actualité a pour objectif de répondre à toutes les questions posées par le nouveau cadre juridique de la formation dans les entreprises.

* Loi n° 2014-288 du 5.3.14 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale (JO du 6.3.14).

13h30 Accueil des participants

14h00 Ouverture

LES ENJEUX DE LA RÉFORME ET SES NOUVELLES LOGIQUES

Le passage d'une logique d'obligations minimales de financer la formation à une logique de formations justifiant des financements.

LES NOUVEAUX MÉCANISMES DE FINANCEMENT : LE FINANCEMENT DIRECT ET LE 1 %

Les impacts sur le financement du plan de formation et la relation avec les Opcas.

Pause

LES NOUVEAUX DISPOSITIFS QUI VONT GÉNÉRER DE NOUVELLES DÉPENSES DE FORMATION

L'entretien professionnel, le compte personnel de formation (CPF), le conseil en évolution professionnelle (CEP) et la GPEC.

17h30 Fin des travaux

Intervenants

Delphine Zurro, déléguée interrégionale, Uniformation Centre Est

Isabelle Vray-Echinard, directrice, Opcalia Rhône-Alpes

Paul de Vaublanc, chargé d'études, direction Juridique-Observatoire, Centre Inffo

Jean-Philippe Cépède, directeur Juridique-Observatoire, Centre Inffo

Animation

Jean-Philippe Cépède, directeur Juridique-Observatoire, Centre Inffo

